

L'an deux mille dix sept, le huit avril à dix sept heures trente, les membres de l'association se sont réunis à la salle polyvalente de Bise sur convocation du bureau par courrier postal, mail et voie d'affichage, en date du vingt mars deux mille dix sept.

L'assemblée est présidée par M Patrick Verlaque en sa qualité de Président et Mme Marie Plet en sa qualité de secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence émargée par tous les adhérents présents (41 présents, 10 représentés).

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise. Puis, le président rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- **Rapport moral et financier**
- **Travaux en cours : remplacement de la canalisation d'eau potable**
- **Vote du démarrage des travaux du futur réservoir, de sa canalisation et de son financement**
- **Mise en place du prélèvement automatique pour ceux qui le désirent**
- **Questions diverses**

Le Président remercie les participants de leur présence ainsi que tous les membres du bureau avec lesquels il forme une solide équipe où chacun peut s'exprimer librement.

Il n'y a pas eu de gros travaux pour cette année 2016 mais simplement les entretiens annuels : nettoyages des réservoirs, débroussaillage des périmètres de protection des captages par une équipe de bénévoles. Il n'y a pas eu de problèmes particuliers sur le réseau, donc pas de dépenses imprévues.

Sur 6 analyses d'eau, 5 étaient conformes. La pompe doseuse de chlore installée lors des derniers travaux du captage permet de gérer la situation pendant les périodes critiques. Comme le veut la législation les résultats d'analyses d'eau sont envoyés par mail à tous les adhérents et affichées sur les panneaux prévus à cet effet.

Travaux 2017

Le marché du remplacement de la conduite principale (en collaboration avec l'assainissement du village réalisé par la commune) a été lancé fin 2016 sur un devis initial réalisé par le bureau d'études Naldéo qui se montait à 153 000 €.

Sur les 4 propositions reçues après l'appel d'offres, le marché a été attribué à l'entreprise MBTP qui a fait l'offre la plus avantageuse sur la base du cahier des charges réalisé par Naldéo, soit 99 000 €. Le coût total des travaux incluant les frais du bureau d'études s'élève à 108 000 €.

Pour ces travaux, qui sont actuellement en cours de réalisation, nous avons obtenu une aide de 30% de l'Agence de l'Eau, 15% du Conseil Départemental auxquels sont venus s'ajouter 10% d'aide exceptionnelle, soit 59 400 € de subvention. La participation de l'ASA a donc été de 48 600 € HT.

Selon la convention passée avec la mairie cette dernière percevra les subventions et l'ASA s'acquittera du solde. En réunion de bureau l'ASA a décidé de prendre à sa charge le raccordement de toutes les vannes aux tuyaux existants, sauf sur les tuyaux en cuivre.

Le solde bancaire est actuellement de 73 132,94 €, après paiement des travaux il restera 21 400 €.

L'assemblée générale approuve rapport moral tel qu'il lui a été présenté.

Rapport financier

Marie PLET présente les résultats de l'exercice 2016, arrêtés par la perception d'Antraigues au 15 décembre 2016, qui font apparaître les chiffres suivants : recettes de fonctionnement 12 710,00 €, dépenses de fonctionnement 1900,23 €, recettes d'investissement : 13 792,70 €, dépenses d'investissement : 4373 ,52 €.

Résultats de clôture de l'exercice 2016 :

Excédent de fonctionnement 10 810,47 €

Excédent d'investissement 9 419,18

L'assemblée générale approuve le rapport financier tel qu'il lui a été présenté.

Budget prévisionnel 2017

Le tarif de l'eau 2017 passe à 150,00 € TTC, forfait annuel, soit une augmentation de 1 €

L'ASA va mettre en place le paiement de l'abonnement par virement bancaire pour ceux qui le désirent : pour ce faire, ceux qui choisissent ce mode de paiement peuvent envoyer un relevé d'identité bancaire rapidement.

En ce qui concerne le paiement de l'abonnement, le président rappelle qu'après 2 courriers de rappels la perception transmet le dossier à l'huissier et que la facture est grevée de 15 % de pénalité.

L'ASA garde le même nombre d'adhérents : 3 nouveaux adhérents remplacent 3 adhérents perdus.

Le budget prévisionnel a été réalisé par Mr Heyraud inspecteur Divisionnaire des finances publiques à Aubenas, Marie Plet et Patrick Verlaque, il se décompose comme suit :

Fonctionnement

Recettes et dépenses : 12 654,00 €

Investissement

Recettes et dépenses 78 341,94 €

L'assemblée générale approuve le dit budget tel qu'il lui a été présenté.

Projets

Le réservoir principal est obsolète et l'ASA n'en maîtrise pas le foncier. Par ailleurs la canalisation du captage au réservoir ne supporterait pas la mise en pression nécessaire à la remise du trop plein de la source dans son milieu naturel conformément à la législation actuelle.

L'ASA envisage l'achat d'une parcelle de terrain afin d'y implanter un réservoir et mettre en place les conduites nécessaires captage/réservoir et réservoir/canalisation principale. Ces canalisations seraient enterrées hors gel, supporteraient une mise sous pression et resteraient, autant que possible sur le chemin communal. Une option a été prise sur une parcelle appartenant à Jean-Claude Rasclé.

Selon une étude réalisée par le bureau d'étude Naldeo, le coût de ce projet a été estimé à 230 000 € HT

L'ASA a obtenu une aide de l'agence de l'eau de 30% soit 69 000 € et une aide du conseil départemental de 15% soit 34 500 €, ce qui amène le montant total des aides à 103 500 €, ceci à condition de lancer les travaux avant fin 2017. Une aide exceptionnelle a été demandé au Conseil Départemental en attente de la prochaine commission qui va se réunir début mai.

L'ASA ne disposant pas des fonds nécessaires au financement de la partie qui lui incombe, il est proposé aux adhérents 2 solutions :

- attendre d'avoir les fonds nécessaires, soit plusieurs années sans connaître les taux de subventions des prochains programmes
- Réaliser un emprunt de 120 000 € + la TVA comme nous le conseille Mr HEYRAUD inspecteur divisionnaire

L'assemblée générale a voté et donné son accord pour la réalisation de l'emprunt.

Il est précisé que l'ASA n'a pas un but d'irrigation mais d'alimentation : en période de sécheresse , malgré les affiches et les avertissements, certains adhérents continuent à arroser leurs jardins ou gazon, de ce fait le bureau a pris la décision de réduire le débit de ces derniers lorsque les ressources seront insuffisantes, jusqu'au retour d'une situation convenable.

Bien sûr même pendant ces périodes de sécheresse il y a assez d'eau pour arroser quelques fleurs et quelques pieds de tomates mais en aucun cas pour irriguer jardins ou gazons. Par contre en période normale il n'y a aucun problème pour cette utilisation. Dès que la situation commence à être critique l'ASA avertit les adhérents par voie d'affichage ou par mail pour cesser ces arrosages.

Intervention de Martial Darbeille qui a donné toutes les précisions pour mieux comprendre les résultats d'analyses d'eau. Résultats qu'il est possible, outre l'affichage local et les mails de l'ASA, de consulter sur internet, sur le site du gouvernement à l'adresse suivante : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> (cliquer sur la région concernée, sélectionner le département puis la commune, soit « Genestelle » qui comporte 2 options « Genestelle Village » et « Genestelle Bise » puis cliquer sur le bouton « chercher » pour obtenir les résultats.

Intervention de Robert Thiollière, Maire de Genestelle

Le Maire félicite toute l'équipe de l'ASA pour la bonne entente qui règne entre les services dans le cadre des travaux d'assainissement/changement de la conduite principale d'amenée d'eau menés conjointement.

Les travaux se poursuivront jusqu'à l'automne 2017. Pour ce qui concerne l'assainissement le paiement du « tabouret » de raccordement s'élevant à 1500 € par maison ne sera facturé que l'année prochaine et pourra être réglé en plusieurs fois.

Ces travaux de remplacement de la conduite d'eau et l'assainissement perturbent un peu la tranquillité du village malgré les efforts de l'entreprise, l'ASA et la mairie remercient les habitants de leur patience. Il est précisé qu'un bitumage provisoire sera réalisé avant l'été

Patrick Verlaque remercie l'ensemble des présents pour leur participation à l'assemblée générale. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Patrick VERLAQUE, Président



Marie PLET, secrétaire

